



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2023 - 45		
Avis direct (expert délégué) Date : 11/08/2023	Objet : Prélèvement d'oeufs non viables de <i>Phengaris alcon alcon</i> pour étude génétique – Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA)	Avis : favorable

Contexte

L'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*) est dans une situation précaire en région Grand Est.

La présente demande a pour cadre la réalisation d'une étude visant à développer des marqueurs génétiques pour le genre et analyser les données produites par des statistiques afin de répondre aux interrogations sur l'état de conservation des populations de Champagne-Ardenne et de leurs connexions.

La demande est sollicitée pour la période août – septembre 2021, pour les personnes suivantes :

- Johann Chretien, animateur de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur de Papillons de jour pour la partie champardennaise
- Julian Gautier, chargé de projets du CENCA – Antenne de Vouziers
- Lucie Blondel, chargée de mission/animatrice N2000 au PNR des Vosges du Nord

Les opérations projetées sont les suivantes :

- Sur 9 stations potentielles, prélèvement d'oeufs pondus sur les tiges des Gentianes pneumonanthes (*Gentiana pneumonanthe*).

Les oeufs seront prioritairement récoltés sur les tiges de Gentiane pneumonanthe, les oeufs étant considérés comme non viables s'ils sont pondus à ce niveau de la tige, les chenilles se nourrissant les premières semaines au sein des boutons floraux. Le prélèvement est par ailleurs limité à un oeuf par pied de Gentiane.

- Transport et analyse en laboratoire

Les résultats de l'étude seront communiqués au SINP, à la DREAL et aux animateurs du PNA et de ses déclinaisons régionales.

Questions au CSRPN

- les opérations projetées remettent-elles en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces ?
- les opérations projetées remettent-elles en cause l'état de conservation des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- CERFAS
- Dossier de demande de dérogation

Analyse du CSRPN

Il est dommage que dans la demande et les CERFA les noms et prénoms des chargés de projets n'aient pas correspondance avec le dossier présenté. Julien Pellé apparaît encore dans le dossier mais pas dans les CERFA, remplacé par Johann Chretien (mais pas dans le dossier) et Marie L'Hospitalet dans les cerfa à la place de Lucie Blondel et l'ajout de Benoit Toury qui n'apparaît pas dans le dossier.

Bref, il aurait été bon d'actualiser le dossier proposé. De même, les résultats réels des années 2021, 2022 auraient été intéressant à décrire plutôt que de remettre les données de 2012. En effet, puisqu'il y a eu prélèvement, afin de mieux porter avis sur l'impact de l'opération, le nombre de pieds actualisé de gentiane et la précision du nombre d'œufs réellement prélevés par station aurait fait gagner le dossier en lisibilité et compréhension.

Cette demande étant la troisième déposée depuis 2021, elle a bien pris en compte les recommandations émises par le CSRPN en 2021 et 2022, en particulier sur le non prélèvement d'œufs si le nombre de pieds avec présence de ponte n'est pas suffisant et ce, afin de ne pas impacter la population de *Phengaris alcon*.

Ainsi les opérations projetées ne remettent pas en cause l'état de conservation des espèces dans leur aire de répartition naturelle.

Avis du CSRPN

Favorable

Recommandations

- Faire un bilan réel du nombre de plans de Gentiane pneumomanthe et du réel nombre d'œufs prélevés par station.

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

